

# Service Incendie

## *Message de votre Service des Incendies*

Tous les intervenants dans le milieu des incendies le disent, l'avertisseur de fumée fonctionnel est quelque chose de très important à avoir d'autant plus qu'il est obligatoire. (Avoir un avertisseur de fumée c'est comme avoir un pompier 24h/24h à la maison). Depuis la commercialisation de l'avertisseur de fumée en 1980, le nombre de décès a chuté de plus de 60% au Québec. Passant d'une moyenne annuelle de 179 décès à une moyenne de 70 depuis 2000.

Voici maintenant des conseils de préventions pour les avertisseurs de fumée :

### **Choix de l'avertisseur**

#### **IONISATION, PHOTOÉLECTRIQUE**

Pour faire un résumé rapide, il y a deux types d'avertisseurs de fumée : un à ionisation qui lui s'installe majoritairement près des chambres car il est plus sensible. Le deuxième est appelé avertisseur à photoélectrique qui peut s'installer plus près des appareils de cuisson et près des salles de bains, car il est moins sensible aux vapeurs d'humidité et de cuisson. Ce dernier ne déclenchera pas toujours inutilement de fausse alarme. De plus l'avertisseur que vous allez choisir devra être homologué ULC, indiquant qu'il répond aux normes canadiennes.

### **Installation**

- Installer un avertisseur par étage, incluant le sous-sol
- Installer un avertisseur dans le corridor près des chambres
- Installer un avertisseur à l'intérieur des chambres où l'on dort la porte fermée
- Installer les avertisseurs de 4 à 12 pouces du mur ou du plafond

### **Entretien**

- Vous ne devez jamais retirer la pile de l'avertisseur de fumée, s'il se déclenche trop souvent, il doit être mal positionné.
- Ne jamais utiliser une pile rechargeable.
- Changer de pile deux fois par année (à chaque changement d'heure).
- Appuyer sur le bouton test de l'avertisseur au moins une fois par mois pour en vérifier le bon fonctionnement.
- Remplacer l'avertisseur après 10 ans (voir la date de fabrication sur le boîtier).
- Ne jamais peindre l'avertisseur (cela pourrait nuire au bon fonctionnement).
- Passer l'aspirateur délicatement une fois par année à l'intérieur et à l'extérieur de l'avertisseur pour le nettoyer.
- Lorsque vous arrivez dans un nouvel appartement, changez de pile immédiatement dès votre arrivée.
- Si vous êtes locataire, il est de la responsabilité de votre propriétaire de fournir un avertisseur de fumée fonctionnel dans votre appartement.

Ces quelques petits conseils vous assureront d'être plus en sécurité dans votre domicile.

Pierre Le Blanc t.p.i, Service des Incendies, Notre-Dame de Stanbridge